



## Comité syndical de Seine-Maritime Numérique

### Procès-Verbal du mardi 9 juillet 2024 – 14h30

---

- Approbation des procès-verbaux des précédents Comités Syndicaux
- Point d'avancement déploiements, raccordements, commercialisation
- Schéma Local de Résilience du réseau
- Rapport d'activités SMN 2023
- Rapport d'activités Connect76 2023
- Point d'avancement usages numériques :
  - Adhésion à un groupement d'intérêt public
  - Convention portant mise à disposition de l'outil « Pléiade »
- Fonctionnement du Syndicat :
  - Autorisation du recours à l'apprentissage
  - Création d'un emploi saisonnier
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 9 juillet 2024 à 14 heures 30 sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Jean-Marc GAILLON est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Virginie LUCOT AVRIL remercie Patrick D'ANGELO, Payeur Départemental, de sa présence lors de cette nouvelle séance, et souhaite la bienvenue à Isabelle MORAINVILLE, qui a intégré le Syndicat le 15 avril dernier pour exercer les missions d'assistante administrative.

Virginie LUCOT AVRIL signale également la présence d'Ibrahim TRAORÉ, Directeur général de Connect76, qui se chargera de présenter le rapport d'activité 2023.



- **Approbation des procès-verbaux des précédents Comités Syndicaux**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 12 mars 2024 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 4 avril 2024 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

- **Point d'avancement déploiements, raccordements, commercialisation**

Fabrice DUBUS annonce qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, le réseau construit par Seine-Maritime Numérique comptabilise 232 673 prises construites et 121 734 clients actifs. Cela représente un taux de couverture de 94,45 % et un taux de commercialisation qui s'élève à 55,58 %. Il se félicite que le seuil des 50 % de commercialisation soit désormais franchi.

Il présente ensuite une carte du département sur lequel nous pouvons apercevoir que la quasi-totalité du territoire présente un taux de couverture supérieur à 95 % (couleur verte sur la carte). Seules quelques plaques présentent un taux de couverture entre 60 et 75 %, mais il s'agit principalement de secteurs pour lesquels il reste des raccordements complexes à effectuer et qui demandent donc des délais de réalisation un peu plus longs.

Fabrice DUBUS poursuit en présentant le graphique du taux de couverture par EPCI. Il apparaît sur ce graphique que tous les EPCI atteignent le taux de couverture de 94,45 %, hormis Terroir de Caux (91 %), Aumale-Blangy (89 %) et l'ancienne Communauté de communes de Criquetot l'Esneval (93 %). Il reste en moyenne un millier de prises en attente d'intégration. Il s'agit de prises recensées selon les besoins préalablement identifiés par les communes mais concernant des projets qui ne verront peut-être jamais le jour.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle effectivement qu'au moment du recensement des besoins, les communes ont pu signaler des projets de construction qui ne se réaliseront finalement pas, ce qui a entraîné de l'investissement public, et parallèlement, des prises n'auront pas été recensées sur d'autres communes et pour lesquelles nous nous retrouvons maintenant à réaliser des complétives.

Fabrice DUBUS évoque à présent le taux de commercialisation par EPCI, qui est de 55,58 %. On peut constater qu'il est quasiment équivalent sur chaque Communauté de communes, alors que les ouvertures à la commercialisation ne se sont pas faites en même temps d'un territoire à l'autre. Les collectivités qui affichent un taux de commercialisation inférieur à ce taux moyen sont celles pour qui les ouvertures commerciales ont été prononcées récemment (communes de la Somme par exemple, dont l'ouverture commerciale a été prononcée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024). Cela témoigne d'une forte attente de ce service de la part des territoires. De plus, l'arrêt prochain du cuivre devrait contribuer à l'augmentation rapide de ce taux de commercialisation.

La carte diffusée ensuite illustre ces propos : les premières plaques ouvertes à la commercialisation affichent des taux supérieurs à 75 %, alors que les dernières plaques se situent en dessous des 25 %.

Fabrice DUBUS présente le détail de la commercialisation par opérateur, au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Orange compte 57 754 clients actifs
- SFR compte 37 031 clients actifs
- Free compte 15 003 clients actifs
- Bouygues Telecom compte 11 946 clients actifs



On peut apercevoir sur chacune des slides les cartes du taux de couverture par opérateur : lorsque la plaque est colorée, c'est qu'il y a au moins un abonné sur ce secteur. On peut ainsi constater que les opérateurs Orange et SFR comptent des abonnés sur la totalité du territoire alors que Free et Bouygues Telecom, qui sont arrivés après sur le réseau, ne se déploient pas encore sur la totalité de la zone RIP.

Le réseau construit par SMN vit et continue à se développer : il existe des projets de complétude, d'extensions et d'enfouissement qui visent principalement à sécuriser et développer le réseau existant. Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, ce sont au total 663 projets, en cours ou terminés, disséminés sur l'ensemble du territoire. Ces projets ont pour le moment conduit à la construction de 5 023 nouvelles prises, pour lesquelles le coût moyen à la prise s'élève à 895 €.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle le coût moyen initial à la prise de 10,88 €, pour l'ensemble des membres. Aujourd'hui, le coût moyen à la prise pour celles relevant des extensions et complétudes s'élève à 895 €. Elle rappelle ce qui avait déjà été évoqué lors d'un précédent Comité Syndical, à savoir la nécessité de faire un point d'étape sur le nombre de prises construites par rapport aux prévisions ainsi qu'au budget prévu initialement. Elle indique que pour le moment, les complétudes et les extensions sont possibles à budget constant, mais cela ne pourra se faire dans la durée.

- **Schéma Local de Résilience du Réseau**

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que Seine-Maritime Numérique a achevé le déploiement de son réseau FttH en fin d'année 2023 mais que ce réseau continue de s'étendre selon les nouveaux projets d'urbanisme des territoires. Par ailleurs, le réseau construit doit répondre aux attentes des usagers en matière de continuité de service et perdurer dans le temps. Ainsi, l'avenir de ce réseau repose sur la capacité du Syndicat à prévenir et gérer les risques liés aux aléas climatiques, aux actes de malveillance ou aux accidents. Dans cette optique, plusieurs Syndicats tels que Seine-Maritime Numérique, se sont engagés dans cette démarche pour définir un Schéma Local de Résilience du réseau, soutenus par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et la Banque des Territoires, laquelle attribue des subventions pouvant aller jusqu'à 50 % du coût, dans le cadre du Plan d'adaptation au changement climatique.

Virginie LUCOT AVRIL indique que dans cette optique, la Banque des Territoires a rédigé un guide présentant une méthodologie d'élaboration des Schémas Locaux de Résilience : à l'issue d'un audit, différents scénarios sont établis afin d'étudier la pertinence d'éventuels nouveaux investissements, impliquant le Syndicat et Connect76. Par ailleurs, en plus de la subvention Banque des Territoires, ce Schéma Local de Résilience pourrait également bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) porté par la Préfecture de Région.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :***

- ***De prendre acte que dans le cadre de la délégation de compétences du Comité syndical à Madame la Présidente, elle sollicitera les subventions relatives à l'élaboration d'un Schéma Local de Résilience,***



- ***De prendre acte que Madame la Présidente engagera les études nécessaires à l'élaboration d'un Schéma Local de Résilience dans le cadre de ladite délégation de compétences.***

- **Rapport d'activités SMN 2023**

Le rapport d'activités 2023 est distribué à l'ensemble des membres présents.

Virginie LUCOT AVRIL détaille le contenu de ce rapport d'activités dans lequel figure les principales dates marquantes pour le Syndicat, les chiffres clés ainsi que le détail des prises construites et commercialisées par EPCI.

Les données budgétaires figurent également dans ce rapport d'activités, tout comme la mise en œuvre du plan de communication : les deux nouveaux supports élaborés en 2023 (plaque de rue et guide pratique à destination des élus) ont trouvé leur place dans les communes.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :***

- ***De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023.***

- **Rapport d'activités Connect76 2023**

Ibrahim TRAORÉ rappelle que le rapport d'activités qu'il présente concerne l'année 2023, et que les chiffres mentionnés sont ceux qui ont été arrêtés au 31/12/2023.

Il commence sa présentation en évoquant le bilan technique à fin 2023.

Concernant les NRO, le dernier NRO, celui de Petit Caux, a été pris en exploitation en tout début d'année 2023, ce qui porte le nombre total à 29 NRO.

23 kilomètres de génie civil supplémentaires ont été réalisés, ce qui porte le linéaire total de fibre de collecte déployé à 234 kilomètres.

L'intégralité des armoires SRO a été prise en exploitation, soit 512 armoires, ce qui permet de couvrir l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime.

55 245 prises supplémentaires ont été rendues éligibles, ce qui porte le nombre total de prises éligibles à fin 2023 à 227 561 prises.

Enfin, 200 communes supplémentaires ont été couvertes et rendues éligibles en 2023, ce qui porte le nombre total de communes couvertes à 601.

Ibrahim TRAORÉ évoque ensuite un outil d'exploitation du réseau qui est actuellement en expérimentation par Connect76 et déployé par XP Fibre, qui utilise l'intelligence artificielle. Cet outil permet à chaque technicien d'opérateur qui intervient sur le réseau de transmettre des photos avant et après leur intervention. Cet outil a été déployé sur 130 SRO sur 512. Avec les prises de photos, il est possible de détecter les malfaçons par typologie, emplacement et opérateur, en lien avec l'IA. Ces malfaçons sont automatiquement notifiées à l'opérateur concerné, ce qui lui permet d'enclencher les actions correctives. De nouvelles photos suite aux actions correctives sont transmises par le technicien et sont ensuite contrôlées une nouvelle fois par l'intermédiaire de l'IA. L'expérimentation de cet outil permet à la fois de limiter les dégradations qui peuvent être faites lors des raccordements mais permet



également d'alerter les opérateurs sur les agissements des techniciens de leurs sous-traitants, car ils ne sont généralement pas informés de leur façon de faire. Cela permet de rendre visible les malfaçons générées par leurs techniciens afin de les sensibiliser et leur permettre de mieux les qualifier.

Concernant les relations contractuelles, Ibrahim TRAORÉ évoque les 2 comités de pilotage organisés conjointement par Connect76 et Seine-Maritime Numérique. De plus, 13 comités techniques se sont tenus en 2023 afin d'évoquer les déploiements et l'exploitation du réseau. 5 réunions publiques ont été organisées lors des ouvertures commerciales et une conférence de presse pour annoncer la couverture du territoire à 100 %. Un événement a été organisé pour célébrer le 100 000e abonné sur la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien.

Enfin, un nouveau dispositif contractuel provisoire a été mis en place afin d'accompagner les particuliers qui se retrouvent en difficulté face aux raccordements complexes (infrastructures déployées par l'opérateur historique impraticables, fourreaux en pleine terre...). Ce dispositif permet d'une part d'identifier ces cas et d'autre part de résoudre les soucis rencontrés par les administrés en réalisant du génie civil spécifique afin de permettre leur raccordement.

Concernant le bilan commercial de Connect76 à fin 2023, Ibrahim TRAORÉ rappelle que huit fournisseurs d'accès sont présents sur le réseau construit par Seine-Maritime Numérique :

- 4 opérateurs d'envergure nationale : SFR, Orange, Bouygues Telecom et Free
- 4 opérateurs locaux : Serinya Telecom, Quantic Telecom, We Access, NumeriOne

Par ailleurs, 129 clients professionnels ont été raccordés selon la norme FTTE, qui s'adresse aux entreprises et propose une forte valeur ajoutée pour les professionnels. Il rappelle que seuls les techniciens habilités par Connect76 sont en capacité de réaliser ces raccordements à destination des entreprises.

À fin 2023, ce sont 103 373 abonnés FttH qui ont été raccordés. Cela représente une évolution de + 107% par rapport à l'année 2022.

Virginie LUCOT AVRIL se félicite de l'utilité du projet porté par Seine-Maritime Numérique : le nombre d'abonnés croissant en témoigne et révèle l'utilité de cet investissement public.

Ibrahim TRAORÉ poursuit sa présentation en détaillant les chiffres suivants :

- le nombre de prises déployées en 2023 est en augmentation de 32 % par rapport à 2022 et s'élève à 227 561 prises
- le nombre de prises en commercialisation échue (période de gel commercial imposée par l'ARCEP) est en augmentation de 52 % par rapport à 2022 et s'élève à 220 790 prises
- le nombre d'abonnés actifs est en augmentation de 107 % par rapport à 2022 et s'élève à 103 373 abonnés
- le taux de commercialisation passe de 33 % en 2022 à 47 % à fin 2023

Concernant le bilan financier, Ibrahim TRAORÉ indique que Connect76 a versé à Seine-Maritime Numérique plus de 56 millions d'euros de redevances depuis l'année 2018.

Les redevances sont réparties ainsi :

- R1 : versée à chaque prise livrée en une seule fois. En 2023, elle s'élève à 10 095 150 €.
- R2 : versée de manière récurrente par rapport à l'ensemble des prises livrées. En 2023, elle s'élève à 6 444 034 €.
- R3 : représente 5% du chiffre d'affaires de Connect76. En 2023, elle s'élève à 438 550 €.
- R4 : frais de contrôle du cabinet de conseil qui contrôle l'activité de Connect76 pour le compte de Seine-Maritime Numérique. Ils représentent 50 000 € en 2023.



Enfin, Ibrahim TRAORÉ présente le bilan financier de Connect76, pour lequel le chiffre d'affaires 2023 est en augmentation de 84 % et s'élève à 16,2 millions d'euros. Les charges sont en baisse de 18 % et s'établissent à 26 millions d'euros. Le résultat d'exploitation, en hausse de 58 %, s'établit à -9,8 millions d'euros. Il est toujours négatif en 2023 car les charges sont encore supérieures au chiffre d'affaires. Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir sur ce résultat car il est tout à fait normal que ce chiffre soit déficitaire les premières années, la tendance s'inversera par la suite. Les investissements réalisés sont en hausse de 11 % et s'élèvent à 3 millions d'euros. Enfin, le résultat net est en hausse de 50 % et s'établit à -12,8 millions d'euros. Ce résultat est encore déficitaire en 2023 mais Ibrahim TRAORÉ n'exprime pas d'inquiétude à ce sujet car il devrait être positif à compter de l'année 2024.

Virginie LUCOT AVRIL conclut cette présentation en rappelant les bonnes relations partenariales établies entre Connect76 et Seine-Maritime Numérique et la viabilité du modèle financier choisi.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De prendre acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2023,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.**

- **Point d'avancement usages numériques**

Virginie LUCOT AVRIL fait un point d'étape sur le sujet des usages numériques. Suite à l'actualisation des statuts du Syndicat lors du Comité Syndical du 12 mars dernier, l'ensemble des membres a voté une cotisation annuelle dédiée à la mise en place des usages et services numériques. Elle indique que les premières offres du catalogue de services sont actuellement en cours de constitution et s'appuient sur les actions identifiées dans le SDUN pour les années 2024 et 2025. Parmi ces actions, nous pouvons citer :

- les outils d'e-administration essentiels
- les réseaux d'échanges
- le délégué à la protection des données
- les solutions d'achats groupés

Il est par ailleurs envisagé la nomination d'un référent « usages » dans chaque EPCI afin de fluidifier les échanges sur ces sujets entre le Syndicat et ses membres.

Dans ces perspectives, il est proposé d'une part d'adhérer à un groupement d'intérêt public et d'autre part de signer une convention de mise à disposition d'un outil d'e-administration.

- Adhésion à un groupement d'intérêt public

Le groupement d'intérêt public « SIB » auquel le Syndicat souhaite adhérer est un acteur public du numérique qui propose aux administrations une large offre de services s'appuyant sur des expertises métiers dans les domaines du développement, de l'intégration et du déploiement de logiciels, de l'hébergement, de la gestion de données et de leur archivage ainsi que des prestations de conseil et de formation. L'adhésion du Syndicat à ce groupement permettrait à ses membres d'accéder à



l'ensemble des services proposés, avec pour objectif de bénéficier de solutions mutualisées et adaptées aux besoins identifiés dans le SDUN. La coopération pourra s'étendre au fil des actions mises en œuvre par le Syndicat et qui intégreront son futur catalogue de services.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser l'adhésion du Syndicat au groupement d'intérêt public « SIB » et autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent,**
- **D'accepter la convention cadre constitutive du SIB et son règlement intérieur,**
- **De désigner Madame la Présidente comme représentante de Seine-Maritime Numérique au sein du groupement SIB.**

- Convention portant mise à disposition de l'outil « Pléiade »

Virginie LUCOT AVRIL présente E-Collectivités, le Syndicat mixte de la région Pays de la Loire, qui est opérateur de services numériques depuis 2014. Cette structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales a développé un portail dénommé « Pléiade », à destination des collectivités et établissements publics, permettant de regrouper l'ensemble des applications utilisées par leurs agents sur une seule interface. Avant de proposer le déploiement de cet outil à l'ensemble des collectivités intéressées, un groupe test de collectivités volontaires sera constitué afin de lancer une expérimentation de cet outil durant le second semestre 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention permettant la mise à disposition de l'outil PLEIADE et tout acte administratif y afférent.**

- **Fonctionnement du Syndicat**

- Autorisation du recours à l'apprentissage

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que jusqu'à présent, le Syndicat n'avait jamais eu recours à l'apprentissage. Etant donné qu'il est envisagé le recrutement d'un étudiant en alternance afin d'assister l'équipe de Seine-Maritime Numérique sur le sujet des usages numériques, une délibération est nécessaire.

Après discussion, il est proposé de ne pas limiter la délibération aux seuls candidats en école d'ingénieur mais de l'ouvrir également aux candidats préparant un diplôme de technicien supérieur.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De recourir au contrat d'apprentissage,**
- **De conclure, dès la rentrée scolaire 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau, selon les deux possibilités suivantes :**



Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
DGS	Chargé de projet usages numériques	Ingénieur	3 ans
DGS	Chargé de projet usages numériques	Technicien Supérieur	2 ans

- ***D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.***

- Création d'un emploi saisonnier

Virginie LUCOT AVRIL annonce la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, qui permettra le recrutement d'un agent pendant un mois, du 1<sup>er</sup> au 31 août, avec entre autres missions le recensement des difficultés, des poteaux cassés pour mise en place des actions avec Orange.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :***

- ***De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer des missions d'assistant administratif suite à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, à compter du 1er août 2024 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois,***
- ***Que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,***
- ***D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif du budget principal.***

### **Questions diverses**

- ✓ Ajout d'une délibération portant sur la vente de câbles usagés.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle le contexte ayant mené la réflexion vers la proposition de cette délibération. Lorsque le Syndicat a débuté le déploiement, les mêmes travaux s'engageaient un peu partout en France dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, posant ainsi la question de l'approvisionnement en câbles à l'échelle nationale tout comme l'évolution à la hausse de la matière première. Afin de respecter l'objectif de 2023 et d'éviter toute latence entre la fourniture de câbles et leur pose, le Syndicat a pris la décision de commander par anticipation un volume de câbles de fibre optique sur la base des études préalables et du linéaire estimé nécessaire pour la réalisation du réseau.



Le stockage de ces quantités de câbles nécessitant des surfaces importantes, il a été confié aux entreprises de travaux et à ce jour, il reste un stock représentant 1,5% du linéaire total posé, soit environ 117 km de câbles. Ceux-ci n'étant plus en condition optimale pour être revendus sur la base de leur valeur actuelle, un coefficient de vétusté de 6 ans devrait être appliqué. Par ailleurs, leur réutilisation nécessiterait la prise en charge par le Syndicat, des études et contrôles permettant d'attester la conformité technique aux normes pratiquées par les professionnels du secteur et la solution de la destruction nécessiterait le lancement d'une consultation publique et la signature d'un marché dont le coût serait majoré par les contraintes spécifiques d'évacuation de ce type de déchets. Dans ce contexte, la vente à l'euro symbolique avec prise en charge par l'acquéreur des frais de transport et d'évacuation des câbles apparaît comme une solution adaptée.

Questions : Bastien CORITON s'interroge sur la valeur de ces câbles et la revente à l'euro symbolique. N'existe-t-il pas un autre moyen de minimiser la perte ?

Fabrice DUBUS répond qu'aujourd'hui, le stockage ne coûte rien au Syndicat car il s'agit d'un accord avec les entreprises qui les stockent. Si le Syndicat fait le choix de les revendre selon valeur actuelle, il faudra les tester avant la revente. A l'heure actuelle, le coût du stockage, du transport et des tests est supérieur à la valeur de revente des câbles. Cette opération serait donc rapidement déficitaire. Une vente à l'euro symbolique permettrait de se décharger d'une future dépense et que cela finisse par représenter une charge pour le Syndicat.

Suite aux différentes questions soulevées, Virginie LUCOT AVRIL propose que la délibération sur la vente des câbles usagés soit ajournée.

- ✓ Virginie LUCOT AVRIL annonce que le dossier de demande de solde de subvention auprès du FSN a été déposée. Elle ajoute que Seine-Maritime Numérique est le premier Syndicat à avoir déposé sa demande de solde au niveau national, pour un montant de 5 millions d'euros.
- ✓ Virginie LUCOT AVRIL indique que le Syndicat fête ses dix ans d'existence et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 16h30.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT AVRIL

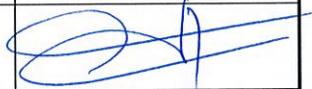
Le Secrétaire de séance,

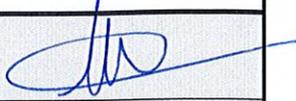
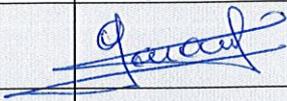
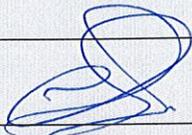
Jean-Marc GAILLON

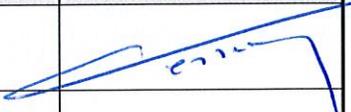
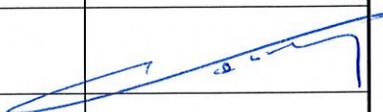
jean-marc  
gaillon

Signature numérique  
de jean-marc gaillon  
Date : 2024.09.10  
11:55:52 +02'00'

	Titulaires
	Suppléants
	Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département		
BEURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
BILOQUET	Armelle	Département		
BRUMENT	Jean-Jacques	Région Dieppoise		
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		
DEMAZURE	Julien	Département		
DURANDE	Florence	Département		
ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre	Jean-Marc GAILLON	
FOURNIER	Maryline	Département		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GARAND	Sylvain	Yvetot Normandie		
GARRAUD	Valérie	Département		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GOUPIL	Gervais	Campagne de Caux		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
GUÉROULT	Claire	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LANGLOIS	Nicolas	Département		
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LHEUREUX	Jérôme	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département	Virginie LUCOT AVRIL	
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
RASSE LAMBRECQ	Valentin	Département		
RENOUX	Vincent	Département		

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SAINT-MARTIN	Florent	Département	Didier TERRIER	
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
TERRIER	Didier	Département		
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
D'ANGELO	Patrick	Payeur Départemental		
SINEAU-PATRY	Cécile	SDE		

Nous vous rappelons que les réunions du comité syndical sont enregistrées à des fins de compte-rendu.



Rouen, le 08/07/2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), *Martin Puscot*, Membre du Syndicat Mixte  
Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *Virginie WLOT AVRIL*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 9 juillet 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

*Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.*



Rouen, le 08/07/2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), SAINT MARTIN Florent, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à **Bidier TERRIER**

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 9 juillet 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

*Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.*



Rouen, le 9 juillet 2024

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné, FOUCHE Gérard, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à *M. Jean-Marc GAILLON*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 9 juillet 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

*Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté.*